

— Séance du 26 novembre 2020 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, VAAST Véronique, CALAIS Delphine, BRÉZIN Gérald, LEQUIEN Claudine, CAPON Lysiane, CARPENTIER Alain, NIEWIADOMSKI Miguel, Frédéric DELPORTE

Secrétaire de séance : VAAST Véronique.

José HERBET donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle aucune observation.

Monsieur NIEWIADOMSKI a refusé de signer le procès verbal de la précédente réunion ;

Le fait de ne pas prendre part à une délibération ne remet pas en cause la signature du compte rendu qui justifie simplement de sa présence.

Siege social du (Syndicat scolaire du collège d'AILLY-SUR-SOMME

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande du Président du SISCO AILLY SUR SOMME demandant à la commune d'approuver le transfert du lieu de compétence du SISCO du collège d'Ailly sur Somme vers la mairie de Saint Sauveur délibéré favorablement lors du conseil syndical du 17 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) d'approuver le transfert du siège social du SISCO à la mairie de saint sauveur place Maurice blondel.

Dotation de soutien a l'investissement local « plan de relance » demande de subvention au titre de la dotation

Le président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de remplacement de la chaudière au groupe scolaire et de la rénovation complète des luminaires de la mairie et de l'école pour un montant de travaux estimé à 43 040,54 € HT correspondant au devis présenté par l'entreprise CHAUFF CLIM à Camon, Soléa à Amiens et Laignier Ludovic à Picquigny, ainsi que les travaux de couverture de l'atelier communal pour un montant de 16 603,50 € HT correspondant au devis présenté par l'entreprise NS-GUILBERT à La Chaussée Tirancourt et les travaux d'isolation par l'extérieur du dortoir et des classes maternelles pour un montant de travaux estimé à 20 391,55 € HT correspondant au devis présenté par l'entreprise BHF DELAPLACE à Saleux.

Monsieur le maire rappelle que les projets avaient fait l'objet de demande de DSIL et de DETR ; or, ces projets sont éligibles entièrement à la dotation de soutien à l'investissement local « plan de relance » au taux de 80 %.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI), l'assemblée adopte les projets qui lui sont présentés, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – plan de relance et arrête le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux :	80 035,59 €
Subvention Etat DSIL 80 %	64 028,47 €
Part revenant au maître d'ouvrage :	16 007,12 €

sur fonds propres

Les délibérations du 21 octobre 2020 concernant les demandes de subvention au titre de la DETR sont annulées.

Location d'un garage rue du marais

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur HAMIEZ Jean-Paul a donné congé à la date du 31 décembre 2020 pour la location du garage qu'il occupait rue du marais (garage n° 5).

Monsieur le maire indique que deux candidatures se sont fait connaître :

- Madame Delphine CATTOUX
- Madame Marie-Noëlle CHIRAULT

Monsieur le maire indique que Madame CHIRAULT a fait l'acquisition d'une voiture sans permis et qu'elle a besoin d'un garage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer par 14 voix pour et une contre (M. NIEWIADOMSKI), le garage n° 5 à madame CHIRAULT Marie Noëlle à compter du 1er janvier 2021 moyennant un loyer mensuel de 36 €.

Encaissement d'un chèque

À l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent l'encaissement d'un chèque de 2778,99 € des assurances mutuelle de Picardie concernant un acompte sur le remboursement d'un sinistre au relais d'assistants maternels rue du 60e RI.

Travaux collégiale : demande de subvention à la DRAC et au département

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux de toiture de la sacristie et de la chapelle méridionale de la collégiale et le drainage des eaux pluviales et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet qui consistera dans un premier temps à réaliser la première et la deuxième campagne respectivement pour un montant de travaux de 76 757,59 € et 129 340,11 € HT, soit un total de 206 097,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI), d'approuver le projet et de solliciter l'aide de la DRAC et du département suivant le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	206 097,70 €
Subvention de la DRAC 50 %	103 048,85 €
Subvention de la région 25 %(déjà accordée).....	51 478,00 €
Subvention du département 5 %	10 304,89 €
Solde à la charge de la commune	41 265,96 €

financée sur fonds propres avec également la participation de la fondation du patrimoine et des amis de la collégiale.